

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2016



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.



Entreprise CHARIER
87-89, rue Louis Pasteur
44550 Montoir-de-Bretagne
FRANCE

H.E. Ban Ki-moon
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Montoir-de-Bretagne, le 6 janvier 2017

Objet. Déclaration de soutien au Pacte Mondial

Depuis 2016, l'Entreprise CHARIER s'est engagée à soutenir et à promouvoir dans son domaine d'influence les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'Homme, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous renouvelons l'engagement de traduire en actions concrètes ces principes, à travers notamment notre politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) qui s'articule autour de cinq axes portant sur la protection de l'environnement, l'économie, le social, le sociétal et la gouvernance de l'entreprise.

Par ailleurs, nous avons souhaité mettre en lumière la manière dont nos actions servent les dix principes du Global Compact en élaborant la communication qui suit, présentant pour chacun d'eux, les actions mises en œuvre par l'Entreprise CHARIER.

En tant que Président du Directoire de l'Entreprise CHARIER, je confirme l'engagement de l'entreprise dans la dynamique de progrès initiée par le Global Compact.

Paul BAZIREAU
Président du Directoire



Droits de l'Homme

PRINCIPE 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

➤ Ethique et respect des droits humains fondamentaux

☐ *Création et diffusion d'une charte éthique à tous les salariés de l'entreprise. Dans cette charte éthique l'Entreprise CHARIER confirme notamment son attachement aux principes généraux établis par les principales conventions internationales :*

- *Déclaration universelle des droits de l'Homme ;*
- *Global Compact ;*
- *Organisation Internationale du Travail ;*
- *Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption.*

PRINCIPE 2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

➤ Achats responsables

- *L'Entreprise CHARIER a formalisé une lettre d'engagement et de sensibilisation en matière d'achat responsables qui est adjointe aux contrats fournisseurs et sous-traitants. La partie « Engagements des partenaires » est notamment dédié au « Respect du droit du travail français et des conventions fondamentales de l'OIT ».*
- *Signature de la Charte grands donneurs d'ordres – PME sous l'égide du ministre de l'Economie, avec dix engagements pour des achats responsables.*



Normes internationales du travail

PRINCIPE 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

➤ Dialogue social

- Existence d'une représentation du personnel. Les comités d'entreprises (CE), délégations uniques du personnel (DUP) et délégués du personnel (DP) contribuent, avec les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travaux (CHSCT), à la qualité du dialogue social.
- Participation de 59% des salariés aux dernières élections du comité d'entreprise SA CHARIER.

PRINCIPE 4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

ET

PRINCIPE 5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

➤ Lutte contre le travail des enfants et «élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

- Dans sa charte éthique l'Entreprise CHARIER confirme son attachement aux principes généraux établis par les principales conventions internationales :
 - Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
 - Global Compact ;
 - Organisation Internationale du Travail ;
 - Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption.
- L'Entreprise CHARIER a formalisé une lettre d'engagement et de sensibilisation en matière d'achat responsables qui est adjointe aux contrats fournisseurs et sous-traitants. La partie « Engagements des partenaires » est notamment dédié au « Respect du droit du travail français et des conventions fondamentales de l'OIT ».

Toutes deux précisent l'interdiction de recourir ou de faire recourir (via ses partenaires) au travail des enfants ou des adolescents qui n'auraient pas atteints l'âge légal de travail.

PRINCIPE 6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

➤ Politique RH

La politique RH de l'Entreprise CHARIER nous a permis de sensibiliser les salariés sur les enjeux et la richesse de la diversité.



- Gestion des âges

- *Les accords contrat de générations ont pour objet de favoriser autant que possible : l'embauche et l'insertion professionnelle des jeunes au sein de l'entreprise ; l'embauche, la poursuite de l'activité et la reconversion professionnelle des salariés qualifiés de seniors et l'interaction entre ces deux populations.*
 - *Exemples de dispositifs prévus : engagements en termes d'embauche et de maintien de l'emploi des jeunes et des seniors, des aménagements de carrière, des actions de prévention de la pénibilité ...*

- Handicap

- *L'Entreprise CHARIER est partenaire de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) et a signé une convention.*
 - *Comité de pilotage handicap.*
 - *L'ensemble des responsables d'entités et des correspondants ressources humaines ont reçu un classeur handicap, afin que chacun comprenne la loi et favorise l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées (100 classeurs distribués).*
 - *Tous les cadres ont reçu une formation sur l'emploi des travailleurs handicapés, soit 150 personnes.*
- *L'Entreprise est également partenaire d'ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail).*
 - *22 partenariats ESAT en 2016*

- Qualité de vie au travail

Une enquête sur la qualité de vie au travail a été menée en 2016 par une consultante extérieure. Elle a interviewé directement plus de 300 salariés sur la base d'un questionnaire de 120 questions portant sur tous les champs de la qualité de vie au travail (Organisation hiérarchique, productivité, épanouissement individuel, Création de valeur, Fidélisation, Engagement sociétal, Santé au travail). La notation moyenne a dépassé les 80 %, reflétant une très bonne qualité de vie globale. Les points faibles ont permis de définir un plan d'actions d'amélioration porté par chaque entité de l'Entreprise et accompagné par des actions générales portées par le siège.



Environnement

PRINCIPE 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

➤ Gestion des risques environnementaux

- *Analyse des risques environnementaux sur les projets.*
 - *Rédaction d'EET (Etude Environnementale de Terrain)*
 - *Rédaction de PAE (Plan Assurance Environnement) pour chaque chantier ayant un impact sur l'environnement.*
- *Certification environnementale ISO 14001 pour certains de nos sites.*
 - *15 sites certifiés ISO 14001.*
- *Programme de formations internes et opérations de sensibilisation*
- *Réductions des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre associées à travers l'adoption d'un plan d'actions énergie. L'objectif étant de réduire les émissions liées aux activités de l'entreprise d'un total de plus de 2300 tonnes de CO2 par an à moyen terme. Quelques exemples d'actions :*
 - *Réorganisation de la production des granulats, en réduisant le transport par dumper grâce à l'installation de convoyeurs à bandes, dans les carrières de La Mariais, Liré et La Haye Fouassière).*
 - *Installation de systèmes d'arrêt automatique sur les engins et poids lourds, pour réduire les consommations inutiles au ralenti, déployés sur la totalité des poids lourds de l'entreprise.*
 - *Développement des enrobés à faible impact CO2, grâce au traitement à froid à l'émulsion du bitume en substitution des enrobés bitumineux à chaud.*
 - *Suivi annuel des consommations d'énergie, pour mesurer les effets des actions mises en œuvre.*
 - *Implication de la Direction Générale de l'entreprise qui porte le plan d'actions énergie et le décline dans les différentes lettres d'engagements impliquant un suivi.*
- *Gestion des risques environnementaux sur les chantiers*
 - *Réduction des impacts environnementaux des chantiers et réalisation de causerie environnement à chaque début de chantier. Les thèmes abordés sont notamment les déchets, les produits dangereux, les nuisances sonores, l'air, la faune et la flore, la propreté et le rangement des chantiers, la communication et les situations d'urgence.*
 - *Inspection systématique des arbres avant abattage pour vérifier l'absence d'espèces protégées.*
 - *Aménagement de passages pour chiroptères (chauves-souris), avec pose Hop Over® et reconstitution d'ilots boisés, dans le but de guider leur vol au-dessus du flux routier.*
 - *Création et/ou valorisation de zones humides et de zones inondables.*



- *Création de micros-habitats pour reptiles, constitués de pierres sèches.*
- *Reconstitution de mini seuils dans les ruisseaux afin de permettre aux différentes espèces de disposer d'un volume d'eau suffisant pour s'implanter.*
- *Réduction des nuisances sonores pour les riverains.*
 - *Le respect des horaires de travail.*
 - *Utilisation de matériels conformes répondant aux normes en vigueur en matière de bruit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la machine.*
 - *Organisation des travaux du chantier de manière à limiter les nuisances sonores sur les zones et les horaires sensibles.*
 - *A noter que certains de nos engins sont équipés de klaxon de recul appelé « cris de lynx » Ce klaxon de recul réglementaire a pour particularité de réduire les nuisances sonores induites par nos engins pour les riverains et la faune avoisinante, tout en garantissant la sécurité des salariés.*
- *Préservation de l'environnement dans nos modes de fonctionnement*
 - *Réduction des émissions liées aux transports : véhicules d'entreprise moins émetteurs de CO2, formation à l'éco-conduite ...*
 - *48% des conducteurs sont formés à l'éco-conduite.*
 - *L'arrivée des premières pelles hybrides (4 pelles à l'heure actuelle). Les premiers retours sont concluants avec des consommations de carburants inférieures de 3 à 4 L/h en moyenne.*
 - *L'Entreprise CHARIER a mis en place, il y a plusieurs années, une charte d'attribution des véhicules de fonction à l'attention de ses salariés. Cette charte a été mise à jour en 2015 pour n'inclure qu'exclusivement des véhicules dont les taux d'émissions de CO2 sont inférieurs à 100 g/km.*
 - *Réduction des consommations de nos bureaux et ateliers : informatique, consommation de papier ...*
 - *Sensibilisation des salariés dans les bureaux et sur les chantiers sur la réduction des consommations et le recyclage.*

PRINCIPE 8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

➤ Eco-conception

- *Réduction des impacts environnementaux des projets tout en recherchant une optimisation du coût global : usage et santé, limitation de l'empreinte carbone, préservation des ressources, limitation de la production de déchets.*
- *Proposition de variantes aux appels d'offres visant notamment à améliorer le bilan environnemental.*



- *Déviation d'Etampes : proposition de la « route verte » (procédés SATIS, écoduc, panneaux photovoltaïques circulables SolaRoad®, transplantation d'espèces ...).*

○ *Développement de produits éco-conçus.*

- *SATIS®, procédé qui consiste à introduire des fibres de chanvre dans les couches de forme pour réduire les épaisseurs d'enrobés.*

➤ Partenariats environnementaux

- *11 partenariats avec des associations environnementales*

- *Partenariat avec Bretagne Vivante – SEPBN*
 - *Une convention a été passée en 2006 pour le suivi scientifique et naturaliste du site des Charrais situé sur la commune de La Grignonais (44), exploitée par CHARIER TP.*
- *Partenariat avec des CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)*
 - *Fin 2014, une étude trame verte et bleue a été menée sur les carrières de Liré et de la Haye-Fouassière. En effet, le CPIE Loire Anjou a sollicité plusieurs sociétés exploitant des carrières sur le territoire des Mauges (Maine-et-Loire) pour la réalisation d'une étude destinée à mieux comprendre le rôle des carrières vis-à-vis des continuités écologiques.*
- *Partenariat avec le Conservatoire National de la Biodiversité Forestière*
- *Partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)*
 - *L'ONCFS intervient à la carrière de La Clarté (Herbignac) pour observer un couple de faucons- pèlerins.*
- *Partenariat avec RespectOcean*
- *Partenariat avec le musée Biotopia*

➤ Exploitation

- *Recyclage et valorisation des déchets*

- *L'Entreprise CHARIER a 37 sites de gestion des déchets inertes dont 8 arrêtés préfectoraux pour des ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes), 4 carrières acceptant des déchets inertes et 22 plates-formes de recyclage déclarées (centrales d'enrobage comprises).*
- *11.3% de taux de recyclage dans les enrobés.*
- *250 000 tonnes de déchets inertes recyclés.*



PRINCIPE 9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

➤ R&D et innovation

- *Le laboratoire Hercynia a été créé en 2012 pour répondre aux besoins des entreprises et collectivités locales dans la conception et le contrôle de leurs travaux. Hercynia se consacre notamment au développement de solutions innovantes (l'optimisation des structures de chaussées, la réduction des impacts des travaux sur l'environnement, la réduction des consommations d'énergie, l'augmentation des quantités de matériaux recyclés ...).*
- *Organisation du Prix de l'Innovation CHARIER (77 dossiers reçus)*

➤ Innovation collaborative

- *Chaire Génie Civil éco-construction (Université Nantes-Saint-Nazaire) a pour mission de contribuer à la recherche internationale de haut niveau par des innovations méthodologiques en Analyse de Cycle de Vie appliquée à l'éco-construction, transférer à ses partenaires la culture de l'éco-construction comme source de valeur ajoutée, pour leur donner de l'avance notamment en les préparant aux futures évolutions réglementaires, mais aussi aux évolutions du marché. Enfin elle diffuse et fait connaître les principes de l'éco-construction.*
 - *La chaire Génie Civil Eco-Construction a déjà réalisé plusieurs études avec ses partenaires sur les impacts environnementaux de procédés de construction ou de méthodes de conception. Une thèse est en cours pour identifier et quantifier l'ensemble des flux de matériaux de construction neufs et recyclés sur le territoire, afin d'orienter les stratégies des acteurs publics et privés.*
- *Chaire ACT-TER (Université Bretagne Sud à Vannes), « Connaissance et Action Territoriale » vise à mettre en valeur l'information disponible sur le territoire et développer des outils d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire.*
 - *La chaire ACT-TER développe un outil de gestion de l'habitat dans le Morbihan, intégrant les problématiques de ressources fiscales, d'équipements des communes, de besoins en infrastructures et de marché de l'habitat, de manière à ce que les décideurs politiques puissent orienter leurs stratégies sur la base de données fiables et structurées.*

➤ Diffusion et partage de connaissance

- *Novabuild : cluster de l'éco-construction en Pays de la Loire. L'Entreprise CHARIER est membre du bureau (vice-président), du Conseil d'Administration (un siège), participe et pilote des groupes de travail (exemples : groupe de travail sur l'économie circulaire – recyclage des déchets du BTP, Digos innovantes).*



Lutte contre la corruption

PRINCIPE 10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

➤ Ethique des affaires

☐ *Charte éthique : dans cette charte éthique l'Entreprise CHARIER confirme notamment son attachement aux principes généraux établis par les principales conventions internationales :*

- *Déclaration universelle des droits de l'Homme ;*
- *Global Compact ;*
- *Organisation Internationale du Travail ;*
- *Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption.*